

PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE avec la propriété intellectuelle

Office de la propriété intellectuelle du Canada, organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada

Vous désirez conquérir un marché? Consolider les acquis de votre entreprise? Attirer des investisseurs? Commercialiser un produit? Protéger vos droits d'inventeur? Vous devez opérer en mode propriété intellectuelle (PI)!

Presque tout ce qui meuble notre environnement quotidien touche à la PI. De nouveaux produits, de nouvelles marques et de nouveaux dessins stylisés apparaissent presque quotidiennement sur le marché; ils sont les fruits d'une innovation et d'une créativité continues.

Il suffit de penser à un nouveau modèle de matelas perfectionné, à votre réveil-matin, à votre marque ou livre préféré ou au dernier produit novateur. Votre entreprise possède de nombreux actifs de PI de grande valeur : son nom, votre liste de clients, votre rapport annuel, vos documents de recherche, votre logo ou l'aspect visuel de votre produit.

La PI désigne les créations de l'esprit, comme les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, de même que les symboles, les noms, les images, les dessins et les modèles dont il est fait usage dans le commerce. Elle est véhiculée par les brevets, les dessins industriels, les marques de commerce, les droits d'auteur et les topographies de circuits intégrés.

- **Les brevets** accordent aux inventeurs des droits exclusifs sur leurs inventions. Ils sont délivrés pour des produits ou des procédés qui sont nouveaux, exploitables et ingénieux (nouveaux, utiles et inventifs). Les inventeurs sont tenus de fournir une description détaillée de leur invention afin que tous les Canadiens puissent en tirer profit.
- **Les marques de commerce** servent à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'une organisation de ceux offerts sur le marché par une autre personne ou organisation. Elles sont des mots ou des dessins ou une combinaison de ces éléments qui vous distinguent.
- **Les droits d'auteur** s'appliquent à toute œuvre originale de nature littéraire, dramatique, musicale ou artistique, dès la création de l'œuvre.
- **Les dessins industriels** comprennent la forme, la configuration, le motif, les éléments décoratifs d'un produit ou une combinaison de ces caractéristiques.
- **Les topographies de circuits intégrés** font référence à la configuration tridimensionnelle de circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.

Ces droits, tout comme ceux qu'on obtient lors de l'achat d'un terrain ou d'un bien immobilier, sont des « propriétés » car ils sont basés sur un droit reconnu par la loi.

La PI vous permet :

- de protéger vos actifs en empêchant les autres d'empiéter sur votre avantage concurrentiel;
- d'exploiter une mine de renseignements stratégiques contenus dans les bases de données canadiennes ou internationales;
- de vous démarquer de vos concurrents.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial d'Industrie Canada, est le principal responsable de l'administration du régime de la PI sur le territoire canadien. Il regroupe les directions des brevets, du droit d'auteur et des dessins industriels, et des marques de commerce.

Le site Web de l'OPIC est une des sources les plus utilisées par les clients lorsqu'ils cherchent les renseignements dont ils ont besoin afin de prendre des décisions d'affaires éclairées.

Pour le consulter, rendez-vous à www.opic.gc.ca.

Vous pouvez aussi consulter la publication [Démarquez-vous de vos concurrents à www.opic.gc.ca/demarquezvous](http://www.opic.gc.ca/demarquezvous).